Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Méchins tenue à la salle municipale, le lundi 1^{ER} septembre 2012 à 19h00, à laquelle étaient présents :

Madame Francine Verreault, conseillère au siège # 1. Monsieur Clément Marceau, conseiller au siège # 2 Monsieur Réal Isabel, conseiller au siège # 4 Madame Suzie Gagné, conseillère au siège # 5 Monsieur Steve Ouimet, conseiller au siège # 6

Madame Lyne Fortin Directrice générale et secrétaire-trésorière, était aussi présente.

Étaient absents : Monsieur Jean-Sébastien Barriault, maire et Monsieur Gaston Bouchard, conseiller au siège # 3.

Formant quorum sous la présidence de M. Steve Ouimet maire suppléant, la séance débuta.

2012-261 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté, et ce, tel que déposé.

2012-262 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE SEPTEMBRE 2012.

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu unanimement que les procèsverbaux du mois de septembre 2012 soient acceptés, et ce, tels que déposés.

2012-263 ADOPTION DU BORDEREAU 2012-10 « COMPTES PAYÉS EN SEPTEMBRE 2012 ET SALAIRES PAYÉ EN SEPTEMBRE 2012».

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement que les comptes payés en septembre 2012 et les salaires payés en septembre 2012 et déposés sous le bordereau 2012-10 soient approuvés au montant de 208 882.91 \$, et ce, tels que déposés.

2012-264 ADOPTION DU BORDEREAU 2012-010 « COMPTES À PAYER ».

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement que les comptes à payer et déposés sous le bordereau 2012-010 soient approuvés au montant de 68 489,92 \$ plus facture de 397,23 \$ de Jean-Sébastien Barriault, pour un grand total de \$ 68 887,15, et ce, tels que déposés.

Que la directrice générale est autorisée à effectuer les transferts budgétaires si nécessaire.

2012-265 DEMANDE DE VERREAULT NAVIGATION INC. CONCERNANT L'ARTICLE 20 DU RÈGLEMENT NO. 303 SUR LES NUISANCES.

Considérant que Verreault Navigation Inc. ont fait une demande à la municipalité de Les Méchins afin de modifier l'article 20 du règlement numéro 303 sur les nuisances;

Considérant que Verreault Navigation Inc. demande à la municipalité, d'ajouter à la fin de l'article 20 le texte suivant « sauf pour les zones industrielles et portuaires déjà existantes »;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal de Les Méchins, qu'avant d'effectuer une modification au règlement numéro 303 sur les nuisances, de demander à Verreault Navigation Inc. d'envisager d'autres solutions pour atténuer le bruit et que l'installation d'équipements adéquats pourrait réduire le bruit occasionné par les machines.

En conséquence, il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins est d'accord avec la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et demande à Verreault Navigation Inc. d'étudier d'autres possibilités et d'autres solutions pour atténuer le bruit occasionné par les machines.

2012-266 SEMAINE DE VACANCE DE MME LYNE FORTIN DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu unanimement que Mme Lyne Fortin sera en vacance pendant la semaine du 15 au 21 octobre 2012.

2012-267 M. CLÉMENT MARCEAU CONSEILLER DÉPOSE LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO

410, INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS » ET DONNE AVIS DE MOTION OU'UN RÈGLEMENT SERA SOUMIS À UNE

SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL

2012-268 DOSSIER D'URBANISME DE M. STEVE BERNATCHEZ, MME MARYVONNE LAFARGUE ET M. JOSEPH OLAÏZOLA.

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement que la municipalité de Les Méchins retient les services de M. Jean-Pierre Chamberland pour poursuivre les procédures dans le dossier des infractions non réglées de M. Steve Bernatchez, les propriétaires Mme Maryvonne Lafargue et M. Joseph Olaïzola.

2012-269 ORDINATEUR POUR BUREAU MUNICIPA.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu unanimement que Mme Lyne Fortin directrice générale est autorisée à faire l'achat d'un nouvel ordinateur pour le bureau municipal, d'une valeur d'environ 1 000 \$ incluant toutes les taxes et l'installation.

Que la directrice générale est autorisée à effectuer les transferts budgétaires nécessaires si besoin.

2012-270 MODIFICATION RÔLE DE PERCEPTION.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement que la municipalité ne crédite pas les intérêts dûs dans le dossier de M. Bertrand Ross (4329-30-2745).

2012-271 O.M.H. DE LES MÉCHINS – ÉTATS FINANCIERS 2011 ET 2 BUDGETS RÉVISÉS 2012.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement que la municipalité de Les Méchins approuve les états financiers 2011, le budget révisé du 12 juin 2012 et celui du 26 juillet 2012 de l'O.M.H. de Les Méchins. Le tout présenté par Mme Cindy Barriault directrice générale de l'O.M.H.

2012-272 SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA (SCC) – SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2012.

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement que le conseil municipal de Les Méchins proclame la semaine du 18 au 25 novembre 2012 « Semaine de la justice réparatrice 2012 ».

2012-273 RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI – IMPACT SUR LES SERVICES MUNICIPAUX ET LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT QUE la réforme de l'assurance-emploi mise en place par le gouvernement Harper, élargit la notion d'emploi convenable;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement sépare les chômeurs en trois catégories : les travailleurs de longue date (rarement recours au programme), les prestataires occasionnels et les prestataires fréquents (saisonniers);

CONSIDÉRANT l'importance des travailleurs saisonniers pour l'économie de nos régions;

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale et touristique se termine et que les travailleurs saisonniers demeurent dans l'incertitude et se demandent quelles seront les conséquences de la réforme du programme d'assurance-emploi sur leur avenir;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs petites municipalités font appel à des travailleurs saisonniers pour les travaux d'entretien d'été et que ceux-ci sont mis-à-pied à l'automne, la taille et la situation financière de la municipalité ne leur permettant pas d'offrir des emplois à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travailleurs saisonniers font partie des services de sécurité incendie des municipalités et des MRC, comme pompiers à temps partiel souvent désignés à tort comme « pompier volontaire »:

CONSIDÉRANT QUE ces personnes sont appelées occasionnellement par les municipalités durant leur période de chômage, quelques fois pour une journée ou deux dans le cas des employés municipaux et quelques heures dans le cas des pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travailleurs saisonniers faisant partie des services de sécurité incendie sont inévitablement appelés durant leur période de chômage pour répondre à des appels d'urgence en cas d'accident ou d'incendie, pour poursuivre le programme de formation « Pompier I » et les entraînements obligatoires;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles applicables en matière d'assurance-emploi, en ce qui concerne le traitement des gains pour du travail effectué en période de chômage et de la prestation d'assurance-emploi versée, feront en sorte de rendre plus difficile l'obtention de services occasionnels et ne favoriseront pas la disponibilité des personnes pour les services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles applicables en matière d'assurance-emploi feront également en sorte de rendre plus difficile le recrutement et la rétention des travailleurs saisonniers pour occuper des postes de pompier à temps partiel dans les services de sécurité incendie des municipalités et des MRC;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles applicables en matière d'assurance-emploi feront également en sorte de rendre plus difficile le recours à des employés surnuméraires et sur appel;

EN CONSÉQUENCE, : il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Les Méchins demande au gouvernement fédéral de moduler le programme d'assurance-emploi pour tenir compte du caractère névralgique des services rendus par les employés municipaux occasionnels affectés aux services essentiels tels le combat des incendies, le déneigement et l'approvisionnement en eau potable;

QU'une copie de la présente soit transmise à madame Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada, à monsieur Jean-François Fortin, député fédéral de la circonscription de Haute-Gaspésie–La Mitis–Matane–Matapédia, à madame Agnès Maltais, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, monsieur Pascal Bérubé, ministre délégué au Tourisme, responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et député provincial de la circonscription de Matane-Matapédia, ainsi qu'à monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

2012-274 EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE EN LOISIR DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INTER-MUNICIPALE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE CAP-CHAT ET DE LES MÉCHINS POUR UN SERVICE DE LOISIR.

Considérant que le comité de sélection pour l'embauche d'une coordonnatrice en loisir dans le cadre de l'entente inter-municipale entre les municipalités de Cap-Chat et de Les Méchins pour un service en loisir, recommande Mme Mariane Racine pour occuper le poste;

En conséquence, il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins engage Mme Mariane Racine au poste de coordonnatrice en loisir pour Animation Cap-Chat/Les Méchins.

Qu'un contrat de travail sera signé entre la municipalité de Les Méchins et Mme Mariane Racine et qu'une période de probation de six mois est en vigueur.

Que M. Jean-Sébastien Barriault maire et Mme Lyne Fortin Directrice générale sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité de Les Méchins.

Que les conditions de travail incluant le salaire sera décrit sur le contrat.

2012-275 SOCIÉTÉ RADIO-CANADA – APPUI À UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE SA LICENCE LE 19 NOVEMBRE PROCHAIN DEVANT LE CRTC.

Considérant que la municipalité de Les Méchins considère essentiel le rôle que joue Radio-Canada dans notre région;

Considérant que leur présence sur notre territoire nous assure le maintien de liens d'informations entre la région et le reste du pays.

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins appuie la demande de renouvellement de licence que déposera sous peu Radio-Canada devant le CRTC.

Que la municipalité appuie aussi l'ensemble de leurs demandes renouvellement.	s qui sont incluses dans ce processus de
2012-276 LEVÉ DE L'ASSEMBLÉE.	
Il est 19h29, et il est proposé par M. Clément Marceau, ap unanimement que l'assemblée soit levée.	ppuyé par Mme Suzie Gagné et résolu

Steve Ouimet, maire suppléant

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et Secrétaire-trésorière